

**SOLNAIS ROQUES
ARCHITECTURES**
ADRESSE : 16 RUE
CHAUFFOUR
26000 VALENCE
TEL : 04 75 56 18 66
MAIL : ANDRE.SOLNAIS
@ WANADOO.FR



CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS LOCATIFS ET LOCAL COMMERCIAL

Avenue de Romans / Chemin de Ronde - 26000 VALENCE

MAITRE D'OUVRAGE	SARL ANSY		2, Place Edmond Regnault 26000 VALENCE ☎ : 04.75.44.36.71 ✉ : contact@lepacteconstructions.fr
------------------	--------------	---	---

MAITRE D'ŒUVRE ET ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION	SOLNAIS ROQUES ARCHITECTURES ADRESSE : 16 RUE CHAUFFOUR 26000 VALENCE TEL : 04 75 56 18 66 MAIL : ANDRE.SOLNAIS @ WANADOO.FR	SOLNAIS ROQUES ARCHITECTURES 16, rue Chauffour 26000 VALENCE ☎ : 04.75.43.42.23 ✉ : andre.solnais@wanadoo.fr	
B.E.T. STRUCTURE 	BETEBAT 13, chemin des Chaussades 07200 AUBENAS ☎ 04.75.93.34.80 ✉ contact@betebat.fr	B.E.T. FLUIDES 	BET COSTE & PERCHE 2, place Edmond Regnault 26000 VALENCE ☎ 04.75.70.84.85 ✉ secretariat@coste-perche.com
	B.E.T. ACOUSTIQUE 	VT CONTROL 34, rue Jean-Baptiste Crot 26800 PORTES-LES-VALENCE ☎ 04.12.04.08.25 ✉ contact@opteco.fr	

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

REGLEMENT DE CONSULTATION

DCE	FEVRIER 2026
-----	--------------

SOLNAIS ROQUES
ARCHITECTURES
ADRESSE : 16 RUE
CHAUFFOUR
26000 VALENCE
TEL : 04 75 56 18 66
MAIL : ANDRE.SOLNAIS
@ W A N A D O O . F R

SOMMAIRE

A. OBJET DE LA CONSULTATION	3
B. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
B-1. MODE DE CONSULTATION	3
B-2. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS	3
B-3. INTERVENANTS	3
B-4. CONTROLE TECHNIQUE	4
B-5. COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	4
B-6. DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS	4
B-7. VISITE DU SITE	4
B-8. COMPLEMENT A APPORTER AUX PRESCRIPTIONS DU CCTP	5
B-9. SOLUTIONS DE BASE	5
B-10. PRESTATION ALTERNATIVES OU SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PAE & PSE)	5
B-11. VARIANTES A L'INITIATIVE DU CANDIDAT (VIC)	5
B-12. DELAI D'EXECUTION	5
B-13. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	5
B-14. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	5
C. PRESENTATION, ENVOI ET REMISE DES OFFRES	6
C-1. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
C-2. DOCUMENTS A PRODUIRE	6
C-3. ENVOI ET REMISE DES OFFRES	6
D. SELECTION DES OFFRES	7
D-1. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	7
D-2. NEGOCIATIONS	7
E. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7

A. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne les travaux nécessaires à la construction de 17 logements locatifs et local commercial – Avenue de Romans / Chemin de Ronde à VALENCE (26000) – pour le compte de la SARL ANSY.

A titre indicatif, les travaux commenceront 2^{ème} trimestre 2026.

B. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

B-1. MODE DE CONSULTATION

La présente consultation est lancée en marché privé.

Composition du dossier de consultation (D.C.E) :

- Le présent règlement de consultation,
- Le cadre de l'acte d'engagement,
- Le cadre du mémoire technique,
- Le P.G.C,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) par lot.
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) par lot.
- Les plans (architecte et techniques).

Ce Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est téléchargeable gratuitement via le lien ci-dessous :

www.marches-securises.fr

B-2. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement d'entreprises, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de la remise de son offre ainsi que les prestations sous-traitées et leurs montants respectifs.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

B-3. INTERVENANTS

Maître d'Ouvrage :

SARL ANSY

2, Place Edmond Regnault
26000 VALENCE

☎ : 04.75.44.36.71

✉ : contact@lepacteconstructions.fr

La Maîtrise d'Œuvre est confiée au groupement de concepteurs :

Architecte & Economie de la construction :

SOLNAIS ROQUES ARCHITECTURES

16, rue Chauffour 26000 VALENCE

☎ : 04.75.56.18.66

✉ : andre.solnais@wanadoo.fr

B.E.T. Structure :

BETEBAT

13, chemin des Chaussades
07200 AUBENAS
☎ : 04.75.93.34.80
✉ : contact@betebat.fr

B.E.T. Fluides :

CABINET COSTE & PERCHE

2, place Edmond Regnault
26000 VALENCE
☎ : 04.75.43.42.23
✉ : secretariat@coste-perche.com

B.E.T. Acoustique :

VT CONTROL

34, rue Jean-Baptiste Crot
26800 PORTES-LES-VALENCE
☎ : 04.12.04.08.25
✉ : conseil@vtcontrol.fr

Représenté par M. **André SOLNAIS**, Architecte mandataire.

La mission confiée au Maître d'Œuvre est une mission de base avec Etudes d'exécution basée sur les mêmes principes que le code de la commande public.

B-4. CONTROLE TECHNIQUE

La mission est confiée à :

ALPES CONTROLES

19 bis, rue Jean Bertin
26000 VALENCE
☎ 04.75.82.90.34
✉ valence@alpescontroles.fr

B-5. COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

La mission est confiée à :

Drôme Ardèche Coordination

Patrick COURTIER
19, Boulevard Michel SERVET
26100 ROMANS-SUR-ISERE
☎ 06.77.74.64.57
✉ patrick.courtier@laposte.net

B-6. DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS

La présente opération est constituée par une seule tranche ferme.
Les travaux sont répartis en **lots désignés au CCAP**.

B-7. VISITE DU SITE

La visite du site est obligatoire.

Pour l'établissement de leur proposition de prix, les entreprises sont réputées avoir parfaitement pris connaissance des lieux et de l'environnement du chantier ainsi que de toutes les prestations et difficultés inhérentes à l'exécution de leurs ouvrages.

De ce fait, aucun supplément de prix et aucune prolongation de délai ne sera accordé.
REGLEMENT DE CONSULTATION

B-8. COMPLEMENT A APPORTER AUX PRESCRIPTIONS DU CCTP

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments et/ou de modifications aux prestations des Cahiers de Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

B-9. SOLUTIONS DE BASE

Le dossier de consultation comporte une solution de base.
Les candidats devront obligatoirement répondre à la solution de base.

B-10. PRESTATION ALTERNATIVES OU SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PAE & PSE)

Chaque candidat doit présenter une proposition conforme au dossier de consultation (solution de base).
Les Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) et les Prestations Alternatives Eventuelles (PAE) décrites doivent obligatoirement être chiffrées mais ne seront considérées que comme un complément à l'offre de base.
Les offres des candidats qui ne respectent pas ces exigences pourront être considérées comme incomplètes.
L'acheteur se réserve le droit de ne pas retenir les Prestations Supplémentaires ou Alternatives Imposées.

B-11. VARIANTES A L'INITIATIVE DU CANDIDAT (VIC)

Les variantes à l'initiative des candidats sont facultatives et restent à l'initiative des candidats.
Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).
Ils peuvent toutefois, en supplément, présenter en annexe(s) des variantes concernant l'ensemble des prestations à condition qu'elles ne remettent pas en cause le résultat ou les performances attendus.

Toute variante proposée par un candidat, sans réponse sur le dossier de base, sera déclarée irrecevable.
L'acheteur se réserve le droit de ne pas retenir les variantes proposées par les candidats.

Ces variantes doivent être codifiées VIC (variante à l'initiative candidat) et seront numérotées de la façon suivante : VIC 01, VIC 02, etc...

B-12. DELAI D'EXECUTION

Le marché prend effet le jour de sa notification.
Le délai global d'exécution des travaux est fixé dans l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.
Les délais d'exécution des travaux pour chaque lot sont laissés à l'initiative du candidat qui devra les préciser dans son mémoire technique, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants définis dans le calendrier prévisionnel d'exécution.

B-13. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

B-14. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé dans l'acte d'engagement.
Il court à compter de la date limite de remise des offres.

C. PRESENTATION, ENVOI ET REMISE DES OFFRES

Les offres des candidats devront entièrement être rédigées en langue française.
Les prix seront obligatoirement être indiqués en EUROS.

Il est rappelé que le signataire de l'offre doit être habilité à engager la société pour laquelle il répond.

C-1. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site :
www.marches-securises.fr

C-2. DOCUMENTS A PRODUIRE

Le dossier à remettre par les concurrents comprendra les pièces suivantes :

- Un acte d'engagement (cadre joint à compléter) dûment daté et signé par le ou les représentants des entreprises,
- Le mémoire technique : cadre ci-joint à compléter,
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF : cadre joint à compléter) dûment datée, paraphée et signée.
- Attestation de régularité de situation sociale et fiscale à jour.
- Attestation d'assurances Responsabilité Civile Décennales et Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité.

Toute décomposition de prix forfaitaire demandée ci-dessus sera présentée obligatoirement sur le cadre joint. **Les prix unitaires devront être arrondis à deux chiffres après la virgule.**

Les pièces générales (CCAP et Règlement de Consultation) ne sont pas à fournir étant donné qu'elles doivent être acceptées sans aucune modification.

Lorsqu'un candidat estimera devoir rectifier les quantités comprises dans le bordereau « CCTP DPGF », il ne pourra le faire que de façon manuscrite.

En l'absence d'Acte d'Engagement (AE) et/ou du Mémoire Technique (MT), le maître d'ouvrage pourra juger l'offre irrégulière.

C-3. ENVOI ET REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises au Maître d'Ouvrage :

En version dématérialisée à l'adresse suivante : contact@lepacteconstructions.fr

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :
Vendredi 27 Mars 2026 à 12 h 00**

D. SELECTION DES OFFRES

L'examen des offres sera effectué selon les critères spécifiques suivants :

D-1. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Pour choisir la proposition économique la plus avantageuse, les offres seront classées par ordre en respectant la pondération et l'importance des critères précisés dans le tableau ci-dessous.

CRITERES RETENUS	PONDERATION
Prix des prestations	70%
Valeur technique	30%

Classement des offres :

Les offres seront classées en fonction du nombre de points.

L'offre la mieux disante sera l'offre qui aura obtenu le + de points (En cas d'égalité, l'offre la moins-disante sera la mieux-disante).

Mémoire technique :

Le mémoire technique devra :

- Valider le planning joint à l'appel d'offres ou produire un planning alternatif
- Indiquer les références des matériaux utilisés, avec fiches techniques
- Préciser la composition et le nombre des équipes présentes sur le chantier

Erreurs de calcul dans les offres :

Erreurs de multiplication, d'addition ou de report constatées entraînant des discordances entre le montant total de l'acte d'engagement et le chiffrage des prestations.

Erreurs constatées dans la "Décomposition du Prix Global Forfaitaire " (D.P.G.F) pour le calcul du "prix global forfaitaire":

- Montant du D.P.G.F. supérieur à l'A.E. : il sera demandé au soumissionnaire s'il maintient son offre, de mettre en conformité le D.P.G.F. avec l'A.E.,
- Montant du D.P.G.F. inférieur à l'A.E. : il sera demandé au soumissionnaire s'il maintient son prix de s'engager sur le montant du D.P.G.F. et le montant de l'A.E. sera rectifié à la baisse.

Dans l'éventualité où les opérations d'analyse et de jugement des offres conduiraient l'autorité habilitée à passer le marché, à déclarer l'appel d'offres infructueux, il serait alors procédé à une nouvelle consultation (marchés négociés).

D-2. NEGOCIATIONS

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier avec les 3 candidats ayant présentés les offres les mieux-disantes. Cette négociation éventuelle pourra porter sur l'ensemble des critères énumérés dans le règlement de consultation, les éléments techniques, financiers, délais, environnementaux, etc.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'attribuer le marché sans avoir à engager de négociation.

E. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser, au :

Maître d'Ouvrage :

SARL ANSY / LE PACTE CONSTRUCTION

2, Place Edmond Regnault

26000 VALENCE

☎ : 04.75.44.36.71

✉ : contact@lepacteconstructions.fr

Architecte :

SOLNAIS ROQUES ARCHITECTURES

16, rue Chauffour

26000 VALENCE

☎ : 04.75.56.18.66

✉ : andre.solnais@wanadoo.fr